

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

ECRET N° 80/001 du 7/01/80

Portant nomination à titre Normal
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais;

Vu le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais;

Sur Proposition du Camarade Membre du Bureau Politique, Chargé du Département de la Presse, Propagande et Information Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications.

Après Avis de la Chancellerie.

() E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont nommés à titre Normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais

AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur TCHYAYA Martin, Inspecteur IEM O.N.P.T. en service à Brazzaville
Monsieur KIWANGA Jean, Inspecteur IEM O.N.P.T. en service à Brazzaville

AU GRADE DE CHEVALIER

MM. SERVICE Marcel, Inspecteur, IEM O.N.P.T en service à Brazzaville
KOUAPITI Jean, Attaché Sce Information RTC en service à Brazzaville
AHOUÉ Jean, Ingénieur Sce Information RTC en service à Brazzaville
INANA-KOKAS Pierre, Inspecteur IEM O.N.P.T. en service à Brazzaville
APEMBE Dominique Rufin, Inspecteur IEM O.N.P.T en service à Brazzaville
SITOU Emmanuel Jérôme, Inspecteur IEM. O.N.P.T. en service à Brazzaville
SIANARD Lucien, Inspecteur IEM. O.N.P.T. en service à Brazzaville
OKOUO Jean-Pierre, Inspecteur Tél. O.N.P.T. en service à Brazzaville
MALONGA Luc, Contrôleur Technique R.T.C. en service à Brazzaville
YIDIKA Moïse, Ingénieur Télécom. O.N.P.T. en service à Brazzaville
DJEMBO-TATY Alphonse, Ingénieur Télécom. O.N.P.T. en service à Brazzaville
NSELE Raphaël, Ingénieur Télécom. O.N.P.T. en service à Brazzaville
LOUVOUZEZO Bernard, Ingénieur Services Information R.T.C à Brazzaville

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le Présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 Janvier 1980

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.